Déclaration de Candidature au Bureau de la CPU Elections du 20 décembre 2012

Une Conférence unie et riche de sa diversité. Pour un modèle d'enseignement supérieur et de recherche au service de la nation

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Les trois candidats qui se présentent à vos suffrages pour constituer le bureau de la CPU sont déterminés à garantir l'indépendance de la Conférence, et à renforcer son unité dans le respect de la diversité de ses membres.

L'indépendance et l'unité de la CPU constituent un double impératif qui permet d'assurer sa crédibilité auprès de nos interlocuteurs, tant du côté de notre Ministère de tutelle et de ses directions que des organismes de recherche, mais encore des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles.

La diversité de la CPU est celle de ses établissements membres : de statuts divers, de taille variable et parfois de domaines de spécialités différents ; elle est également celle des femmes et des hommes qui ont été portés à leur tête cette année, à l'issue d'élections qui ont entraîné un renouvellement important. Issus de formations différentes, avec des parcours différents et à la tête d'universités différentes, nous illustrons nous-mêmes cette diversité, qui doit trouver sa traduction, au-delà du bureau, dans les présidences de commissions et au sein de la CP2U.

Outre le principe d'indépendance, véritable socle de toute action collective, les valeurs qui nous animent sont celles d'un attachement indéfectible au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au cadre national de l'action de nos établissements, et à la prise en compte de la diversité des missions qui nous sont dévolues.

1. Placer l'enseignement supérieur français à sa vraie place attendue au niveau international et européen, tant en recherche qu'en formation.

Une révolution est en cours dans le champ de l'enseignement supérieur: mondialisation des connaissances et nouvel équilibre international des forces, impact des nouvelles technologies sur la recherche et la formation. Nos établissements vont devoir relever ces défis considérables.

Si l'autonomie de nos établissements est une des réponses, elle doit se réaliser dans un modèle, contrôlé, intelligent avec l'Etat, qui garantisse le caractère national des diplômes, les statuts et l'accès pour tous à l'enseignement supérieur.

L'Etat est ainsi attendu pour donner aux établissements les moyens de leurs ambitions : ces moyens ne se définiront pas uniquement par un référentiel interne à

notre pays, mais bien par l'investissement national indispensable pour leur permettre de figurer parmi les établissements européens et internationaux attractifs en formation et en recherche.

2. Pour les établissements : obtenir les moyens requis.

L'insuffisance de l'accompagnement à l'exercice des compétences élargies place progressivement nos établissements dans des situations extrêmement difficiles, tout comme l'absence de prise en compte des charges de structure liées aux investissements d'avenir contribue à aggraver la situation. Il faut que cette tendance s'inverse. Cela passe, en premier lieu, par des garanties données aux établissements concernant le volume des crédits de masse salariale, afin que chaque année soit compensé intégralement le coût des emplois transférés. Selon la même logique, il est nécessaire de façon générale que l'Etat compense le coût de l'ensemble des mesures qu'il a décidées.

Si l'attribution d'une première dotation de 1000 emplois pour la rentrée 2013 constitue un signe positif, qui traduit le fait que l'Etat commence à prendre des mesures correctives, il faut s'assurer de la poursuite de cette initiative, pour atteindre effectivement les 5000 postes annoncés au cours de la mandature.

Un nouveau modèle critérisé de répartition des moyens est par ailleurs vivement attendu pour les dotations 2014. Il devra intégrer des indicateurs reflétant les caractéristiques des disciplines et des établissements, et n'ignorant pas la recherche. Il devra viser un équilibre de répartition satisfaisant des moyens et des postes, mais aussi donner aux établissements les moyens de la compétitivité internationale attendue. Cela étant, il restera un modèle de répartition : nous devrons obtenir, en amont, un abondement satisfaisant des moyens à répartir, et les crédits récurrents devront représenter la part essentielle des dotations de la recherche, afin que soit limitée la course effrénée aux financements sur projets. On ne saurait oublier par ailleurs la nécessité d'augmenter les crédits de sécurité et d'accessibilité, face à un patrimoine immobilier vieillissant.

Il convient enfin de renforcer la place du contrat et des moyens financiers qui l'accompagnent. Le contrat devant s'affirmer comme un véritable outil de définition et de déclinaison d'une stratégie, le bureau, en liaison avec les commissions de la CPU, devra participer à l'élaboration de ces dispositifs qui permettront de réunir universités - Grandes Ecoles - Organismes. Pour la construction de ce futur commun, la CPU doit être au centre des propositions et décisions.

3. Les Assises nationales, et la suite des Assises

Les Assises nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui viennent de s'achever ont constitué un temps fort qui a mobilisé beaucoup d'énergies au sein de nos établissements, et au sein de la CPU elle-même. Les attentes qu'elles ont suscitées dans tous les domaines abordés sont importantes. Celles-ci ne devront pas être déçues, et elles ne devront pas recevoir en réponse de simples modifications dans le fonctionnement de nos instances. Au moment où va s'engager la rédaction des textes conduisant à l'adoption d'une nouvelle loi, la CPU devra être associée à ce travail, non seulement pour vérifier qu'il ne s'agisse pas de dispositions superficielles éludant les problèmes de fond, mais pour rappeler quelles sont ses demandes.

A cet égard, les différences entre les propositions issues des Assises nationales et les propositions formulées par la CPU devront faire l'objet de nos prochains échanges, et le bureau, en relation avec les commissions, s'attachera, dès son élection, à défendre la totalité des propositions de notre conférence, complétées ou modifiées le cas échéant à l'occasion de ce temps de concertation collégiale.

Plusieurs points devront faire l'objet d'une vigilance particulière. L'un d'eux concerne la réforme de la gouvernance des établissements, qui va aboutir à de nouvelles instances : il est à souhaiter que la démocratie et la collégialité soient renforcées dans nos établissements, mais le rôle des présidents n'en doit pas moins être réaffirmé. Un autre concerne la question de la précarité : si la résorption de la précarité est bien sûr une priorité s'agissant des contractuels Biatss et des contractuels recherche, et si des mesures sont légitimement attendues en ce sens, elles ne doivent pas se faire aux dépens des carrières de nos personnels titulaires. L'attractivité de l'enseignement supérieur a pour corollaire des salaires dignes, et de fait l'attente est forte dans nos communautés d'une revalorisation des carrières au niveau qui est celui des pays européens reconnus pour la qualité de la formation et de la recherche. D'autres points considérables abordés durant les Assises appelleront discussion au sein de la CPU : touchant l'évolution du statut des PRES (Universités fédérales), des Investissements d'avenir (Groupements de coopération scientifique), etc.

Pour aborder cette nouvelle phase de l'histoire des universités françaises dans laquelle nous allons entrer, il nous paraît en tout état de cause indispensable que la CPU, comme elle a su le faire à l'occasion de la préparation des Assises, poursuive ses réflexions prospectives, via les commissions ou des groupes de travail *ad hoc*, afin d'être en mesure de défendre, auprès de ses interlocuteurs, les évolutions qu'elle souhaite privilégier, ou au contraire écarter.

4. Donner à nos Universités leur place attendue dans la société française

La contribution de la CPU aux Assises nationales a mis en évidence l'importance de la Responsabilité Sociale des Universités, et a introduit un ensemble de propositions pionnières autour du Développement Durable et de la RSU, élaborées en accord avec la CGE. Cet accent placé sur la responsabilité sociale et sociétale, auquel le rapporteur général des Assises a également souscrit, est riche de perspectives nouvelles pour l'avenir des universités. Non seulement il vise à faire participer l'université de la dynamique de la société et de l'économie de la connaissance, mais il rend même légitime la représentation de l'université comme *installée au cœur de cette dynamique*, qui se traduit pour elle en *dynamique territoriale*. Transformer le regard institutionnel porté sur nos établissements, et obtenir que les universités soient appréhendées comme des lieux de culture vive, centres focaux, à la fois attractifs et rayonnants de cette société en construction, tel est l'enjeu.

En tant que lieu de formation appelé à décliner des formations adaptées à tous publics, des plus ouvertes aux plus exigeantes, en formation initiale et tout au long de la vie, et indissociablement lieu de production du savoir, abritant tous les secteurs de recherche, fondamentale, appliquée, disciplinaire, pluri- et interdisciplinaire, l'université sera au cœur de la société de demain. L'université doit assumer cette place, et faire en sorte que la formation des étudiants, selon toutes ses déclinaisons, non seulement s'assortisse de débouchés professionnels nombreux, mais inclue également une authentique formation à la citoyenneté; elle doit valoriser

l'engagement solidaire, sensibiliser aux problématiques environnementales, être un lieu exemplaire pour son dialogue social, pour la lutte contre l'inégalité et les discriminations, la qualité de vie offerte aux étudiants et aux personnels ; elle doit enfin s'attacher à diffuser le plus largement ce bien qu'est le savoir, par le biais des universités populaires, de l'accès à des données ouvertes, par le renforcement du dialogue entre science et société, toutes choses qui doivent contribuer à faire de l'université un moteur essentiel de son territoire.

Ainsi:

Nous nous engageons à faire vivre une CPU collégiale et conviviale, à l'écoute de tous.

Nous nous appuierons sur l'équipe des permanents de la CPU et de l'AMUE, pour assurer l'indispensable transmission de l'information, permettre la formation des présidents et réaliser le portage des projets communs.

Nous souhaitons que le bureau et les commissions soient en interaction permanente, afin de permettre à la CPU de jouer pleinement le rôle constructif qui doit être le sien dans ses relations avec notre ministère de tutelle, avec les représentants des collectivités et le monde socio-économique.

Nous portons la conviction d'une CPU ouverte et prête à conduire un dialogue constructif avec les organismes de recherche, afin de porter la recherche au niveau attendu.

Nous souhaitons défendre un modèle d'enseignement et de recherche à la mesure de notre pays et des enjeux qui nous font face.

Philippe Augé candidat à la Vice-présidence Jean-François Balaudé candidat à la Vice-présidence Guy Cathelineau candidat à la Présidence